



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Appel d'offres ouvert**  
**Article R.2124-2 du Code de la commande publique**

### **ACCORD CADRE**

**Fourniture de dispositifs médicaux à usage unique,  
instrumentation réutilisable et produits dentaires  
pour le Centre de Médecine Bucco-Dentaire du CHU  
Amiens Picardie**

Dossier n° : 25PS0089

**Date limite de remise des offres : 01/04/2025**

**REMISE OBLIGATOIRE D'ECHANTILLONS CONCERNANT LES LOTS 1, 2, 17, 18, 24, 30 et 136**

**(voir article 5.3 du présent document)**



## Sommaire

<b>Article 1 – Acheteur .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 – Objet de l'accord cadre et étendue de la consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1 Objet .....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Mode de passation .....</b>	<b>3</b>
<b>2.3 Décomposition .....</b>	<b>3</b>
<b>2.4 Nomenclature CPV .....</b>	<b>8</b>
<b>2.5 Forme et montant .....</b>	<b>8</b>
<b>2.6 Durée .....</b>	<b>8</b>
<b>2.7 Délai d'exécution .....</b>	<b>9</b>
<b>2.8 Forme juridique de l'attributaire .....</b>	<b>9</b>
<b>Article 3 – Organisation de la consultation .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Délai de validité des offres .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Variantes .....</b>	<b>9</b>
3.2.1 Variantes autorisées .....	9
3.2.2 Variantes exigées .....	9
<b>3.3 Modalités de financement .....</b>	<b>9</b>
<b>3.4 Liste des documents constituant le dossier de consultation .....</b>	<b>10</b>
<b>3.5 Modification de détail au dossier de consultation .....</b>	<b>10</b>
<b>Article 4 – Retrait du dossier .....</b>	<b>10</b>
<b>Article 5 – Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>11</b>
<b>5.1 Éléments relatifs à la candidature .....</b>	<b>11</b>
<b>5.2 Éléments relatifs à l'offre .....</b>	<b>13</b>
<b>Article 6 – Jugement des offres et attribution de l'accord cadre .....</b>	<b>15</b>
<b>Article 7 – Conditions d'envoi et de remise des plis .....</b>	<b>17</b>
<b>Article 8 – Renseignements complémentaires .....</b>	<b>20</b>
<b>Article 9 - Voies et délais de recours .....</b>	<b>20</b>



## Article 1 – Acheteur

**Nom du pouvoir adjudicateur :** Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie – établissement support du GHT - Somme Littoral Sud.

**Adresse :** 1 Rond-Point du Professeur Christian Cabrol – 80 054 AMIENS

**Représenté par :** Monsieur Didier Renaut – Directeur Général

## Article 2 – Objet de l'accord cadre et étendue de la consultation

### 2.1 Objet

A titre liminaire, il est rappelé que le CHU Amiens Picardie, établissement support du GHT SLS, assure la fonction achats pour le compte des établissements parties du GHT.

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de dispositifs médicaux à usage unique, instrumentation réutilisable et produits dentaires destinés au projet d'ouverture du Centre de Médecine Bucco-Dentaire du CHU Amiens Picardie prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Une estimation des quantités nécessaires à l'ouverture du centre est indiquée à l'annexe 2 à l'acte d'engagement (colonne H).

**L'établissement du GHT SLS concerné par l'accord-cadre est le CHU Amiens-Picardie** pour tous les lots.

Les prestations sont décrites au cahier des clauses techniques particulières.

### 2.2 Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 2.3 Décomposition

Le contrat est un accord-cadre à bons de commandes conclu sans minimum et avec maximum en quantité selon les lots, comme défini ci-après. Les maximums sont exprimés en quantité par période pour tous lots avec application d'un pourcentage au regard des quantités totales estimées à l'annexe 1 au CCAP « Quantités maximales par lot ».



La présente consultation est composée de 166 lots, comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot	QUANTITE GLOBALE MAXIMALE PAR PERIODE
1	PRODUITS D'ODONTO-STOMATOLOGIE	300%
2	PRODUITS D'ODONTO-CHIRURGIE	300%
3	DETECTEUR DE CARIES ET REVELATEUR PLAQUE	300%
4	PREPARATEUR CANALAIRE	300%
5	PATE POUR POLISSAGE DES DENTS APRES DETARTRAGE	300%
6	DIGUE PREDECOUPEE & CORDON ELASTIQUE	300%
7	DIGUE PREDECOUPEE SANS LATEX	300%
8	CANULES D'IRRIGATION ET EMBOUT	300%
9	AIGUILLES POUR CARPULE D'ANESTHESIE	300%
10	SOLUTION D'HYPOCHLORITE STABILISEE A 2,5%	300%
11	VERNIS FLUORE	300%
12	SERINGUES POUR ANESTHESIE INTRA LIGAMENTAIRE	300%
13	SERINGUES POUR ANESTHESIE AUTO ASPIRANTE	300%
14	ROULEAUX DE COTON SALIVAIRES	300%
15	CIMENT CANALAIRE : EUGENATE	300%
16	SOLVANT CIMENTS OBTURATION CANALAIRE EUGENATE	300%
17	COMPOSITE PHOTOPOLYMERISABLE ANTERO POSTERIEUR	300%
18	COMPOSITE POUR RECONSTITUTION CORONAIRE	300%
19	RESINE COLLAGE	300%
20	EMBOUTS UU POUR SERINGUE MULTIFONCTION ET ADAPTATEUR	300%
21	ADHESIF POUR RESINE ET COMPOSITE PHOTOPOLYMERISABLE	300%
22	COMPOSITE FLUIDE D'OBTURATION	300%
23	COMPOSITE UNIVERSEL	300%
24	COMPOSITE POUR STRATIFICATION	300%
25	COMPOSITES DE COLLAGE	300%
26	COMPOSITE POUR OBTURATION PUIITS & SILLONS	300%
27	ECLAIRCISSEMENT : TRAITEMENT DE DYSCHROMIES	300%
28	OBTURATION CANALAIRE A L'AIDE D'OBTURATEUR	300%
29	MATERIAU COIFFAGE PULPAIRE DIRECT OBTURATION PERFORATIONS	300%
30	SUBSTITUT DENTINAIRE BIOACTIF	300%
31	PROJET ESTHETIQUE : MOCK UP	300%
32	ACIDE FLUORHYDRIQUE A 4%	300%
33	INFILTRATION DES CARIES : SURFACE VESTIBULAIRE	300%
34	ADHESIF AUTOMORDANCANT UNIVERSEL	300%
35	FACETTES COMPOSITE EN METHODE DIRECT	300%
36	COMPOSITE AUTO-PHOTOPOLYMERISABLE	300%
37	CIMENTS ET CIMENTS DE VERRE IONOMERE (ENDO)	300%
38	CIMENTS ET CIMENTS DE VERRE IONOMERE (PROTHESE)	300%
39	CIMENT DE VERRE IONOMERE CHEMOPOLYMERISABLE	300%



40	MATRICES METALLIQUES UU DENTS TEMPORAIRES	300%
41	FLACONS ET PIPETTES	300%
42	MATÉRIEL POUR RESTAURATION	300%
43	STRIPS DE POLISSAGE	300%
44	COURONNES PROVISOIRES	300%
45	CUPULES ET BROSSETTES A USAGE UNIQUE	300%
46	MICROBROCHES A USAGE UNIQUE	300%
47	SYSTÈME DE MATRICES SECTORIELLES	300%
48	MATERIEL POUR ODONTOLOGIE	300%
49	PLAQUES DE VERRE	300%
50	ACCESSOIRES DIVERS	300%
51	POINTES DE PAPIER ET POINTES DE GUTTA RECIPROCITE	300%
52	POINTE POUR OBTURATION DES CANAUX PREPARES AVEC LE SYSTEME Pro Taper	300%
53	POINTES POUR OBTURATION CANALAIRE EN 2%, 4% ET 6%	300%
54	POINTES PAPIER	300%
55	PATE A EMPREINTES EN POLYETHER ET ACCESSOIRES	300%
56	PRODUITS D'EMPREINTES POUR PROTHESE FIXEE	300%
57	CASSETTES POUR INSTRUMENTS	300%
58	PRESENTOIRS	300%
59	SILICONE POLYSILOXANE PAR CONDENSATION	300%
60	PRODUITS D'EMPREINTES	300%
61	PATE A EMPREINTE A L'ALGINATE DE CLASSE A	300%
62	PATE A EMPREINTE A L'ALGINATE ODF	300%
63	PLAQUES POUR FACONNAGE THERMOPLASTIQUE RONDES, TRANSPARENTES, INCOLORES, A USAGE UNIQUE	300%
64	ISOLANTS	300%
65	PONCE PULVERISEE	300%
66	PLATRE POUR PRISE D'EMPREINTES	300%
67	BRASURE D'ARGENT UNIVERSELLE L.V. AVEC FLUX INCORPORE	300%
68	LIQUIDES ET PATES A POLIR	300%
69	PATE A L'OXYDE DE ZINC	300%
70	PRODUITS DE PROTHESE POUR EMPREINTES	300%
71	PRODUITS DE PROTHÈSE POUR LABORATOIRE	300%
72	ACCESSOIRES DIVERS POUR LABORATOIRE DE PROTHESE	300%
73	INDICATEUR DE POINTS DE SURPRESSION	300%
74	RESINE ACRYLIQUE AUTOPOLYMERISABLE pour réalisation de bridges ou couronnes provisoires	300%
75	CIRE EXTRA DURE	300%
76	RÉSINE AUTOPOLYMERISABLE ROSE VEINÉE	300%
77	RÉSINE AUTOPOLYMERISABLE INCOLORE	300%
78	RESINE CALCINABLE CLES SOUDURE PROTHESE	300%
79	PATE DE RETRACTION GINGIVALE	300%
80	COMPOSITE DE LABORATOIRE POUR FAUSSES GENCIVES	300%



81	PLATRE DENTAIRE	300%
82	FIL BOUCLE COULEUR RÉTRACTION GINGIVALE NON IMPREGNE	300%
83	PLAQUES ROSES PHOTOPOLYMERISABLES POUR LA REALISATION DE PORTE-EMPREINTES INDIVIDUELS	300%
84	BROSSES et DISQUES	300%
85	DENTS POUR PROTHESES DEFINITIVES	300%
86	DENTS RESINE ORDINAIRES PROTHESES PROVISOIRES	300%
87	DENTS PEDIATRIQUES	300%
88	TENONS, CONSOMMABLES & INSTRUMENTS DE POSE DE TENONS	300%
89	PANSEMENT PARODONTAL DUR	300%
90	BLOCS A SPATULER	300%
91	CANULES PEDIATRIQUES A USAGE UNIQUE	300%
92	POMPES A SALIVE NON STERILES	300%
93	REDUCTEUR DE CANULES POUR LA PARODONTOLOGIE	300%
94	ACCESSOIRES LINGUAUX	300%
95	ACCESSOIRES POUR MINIVIS	300%
96	TUBES A COLLER	300%
97	TUBES AUTOLIGATURANT A COLLER	300%
98	ARCS PREFORMES TRAUMATOLOGIE	300%
99	RESSORTS POUR ORTHODONTIE	300%
100	FILS ORTHODONTIQUES EN LONGUEUR	300%
101	DISTALISEUR ET EXPANDEUR SUR MINI-VIS	300%
102	ATTACHES ORTHDONTIQUES CERAMIQUE classique PRE ENCOLLEES	300%
103	ATTACHES ORTHDONTIQUES CERAMIQUE autoligaturantes PRE ENCOLLEES	300%
104	ATTACHES ORTHDONTIQUES classique EN CERAMIQUE	300%
105	ATTACHES ORTHDONTIQUES autoligaturantes CERAMIQUE	300%
106	ATTACHES ORTHDONTIQUES METAL autoligaturantes PRE ENCOLLEES (PRATICIEN)	300%
107	ATTACHES ORTHDONTIQUES autoligaturantes EN METAL	300%
108	BAGUES POUR ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE	300%
109	BAGUES POUR OP idem ODF	300%
110	ARCS ACIER PREFORMES POUR ORTHODONTIE	300%
111	ARCS Nickel Titane PREFORMES POUR ORTHODONTIE	300%
112	ARCS Titane Molybdène PREFORMES POUR ORTHODONTIE	300%
113	ARCS THERMIQUES	300%
114	ELASTIQUES ET LIGATURES ORTHODONTIQUES	300%
115	MATERIEL POUR TRACTION EXTRA-ORALES	300%
116	BOITES DE RANGEMENT	300%
117	FILS POUR CONTENTION A COLLER	300%
118	CHAINETTE DE CONTENTION	300%
119	MATERIEL POUR DOCUMENTATION ORTHODONTIQUE	300%
120	MATERIEL POUR LABORATOIRE D'ORTHODONTIE	300%
121	CIMENT VERRE IONOMERE A L'EAU SCELLEMENT DEFINITIF	300%



122	STRIPPING MANUEL POUR ORTHODONTIE - Porte-empreintes à usage unique pour orthodontie (petits, moyens, grands et x grands - hauteur mini = 28mm/m)	300%
123	STRIPPING MANUEL POUR ORTHODONTIE (Appareil manuel à séparer les dents)	300%
124	GRILLES DE CONTENTION	300%
125	CORRECTEUR SIMPLE DE CLASSE II	300%
126	STRIPPING A INSTRUMENTATION ABRASIVE OSCILLANTE	300%
127	EDUCATEURS FONCTIONNELS : gouttières et écrans préfabriquées pour rééducation fonctionnelle	300%
128	PROPULSEUR MANDIBULAIRE	300%
129	CORRECTEUR SAGITTAL	300%
130	PRIMER POUR ORTHODONTIE	300%
131	SYSTÈME DE COLLAGE PHOTOPOLYMERISABLE ATTACHE CERAMIQUE METALIQUE ORTHODONTIE	300%
132	SYSTÈME DE COLLAGE PHOTOPOLYMERISABLE 1ère année	300%
133	COMPOSITE FLUIDE POUR CONTENTION	300%
134	COMPOSITE FLUIDE POUR FIXATION STOP	300%
135	SYSTEME ENDODONTIQUE POUR ROTATION CONTINUE	300%
136	POINTE GUIDE ACCESSOIRES POUR CONDENSATION LATÉRALE A FROID GUTTA	300%
137	INSTRUMENTS ENDOCANALAIRES	300%
138	LIME DESOBTURATION CANALAIRE RETRAITEMENT ENDODONTAIRE	300%
139	TRAITEMENT ENDODONTIQUE POUR TRAITEMENT ET FINITION	300%
140	TRAITEMENT ENDODONTIQUE / INSTRUMENTS NICKEL TITANE UU	300%
141	LIME DE CATHETERISME POUR ROTATION CONTINUE	300%
142	TRAITEMENT ENDODONTIQUE/ INSTRUMENTS NICKEL TITANE A USAGE UNIQUE DE MOUVEMENT DE RECIPROCITE	300%
143	INSTRUMENTS NICKEL TITANE A USAGE UNIQUE DE MOUVEMENT DE RECIPROCITE	300%
144	ACCESSOIRES DE DESINFECTION	300%
145	DESINFECTANT EMPREINTES ET PROTHESES DENTAIRES	300%
146	INSTRUMENT DE MODELAGE DES COMPOSITES	300%
147	MIROIR intra-buccal	300%
148	PLAQUE ANCRAGE A VISEE PREPROTHETIQUE ET/OU ORTHODONTIQUE	300%
149	PIED A COULISSE LECTURE DIGITALE	300%
150	MIROIR DENTAIRE A USAGE UNIQUE	300%
151	MATÉRIEL POUR RADIOGRAPHIE NUMERIQUE	300%
152	INSERTS ULTRA SONORE POUR PREPARATION EN PF (Matériel pour détartreur Satelec)	300%
153	INSERT EXCAVATION ULTRA SONORE (Matériel pour détartreur Satelec)	300%
154	MATÉRIEL POUR DETARTRAGE autoclavable à 134° (pour détartreur Satelec)	300%



155	INSERT D'ENDODONTIE PAS DE VIS SATELEC	300%
156	INSERT POUR CHIRURGIE ENDODONTIQUE PAS DE VIS SATELEC	300%
157	INSERT ULTRA SONORES	300%
158	INSERT ULTRA-SONORES EN ALLIAGE DE TITANE	300%
159	INSERT ULTRA-SONORES DESCELLEMENT	300%
160	INSERTS POUR RESECTION APICALE PAS DE VIS SATELEC	300%
161	DESINFECTION DES ASPIRATIONS	300%
162	TRAITEMENT ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU DE SOINS DE L'UNIT DENTAIRE	300%
163	FRAISES TUNGSTENE	300%
164	FRAISES DIAMANTEES	300%
165	POLISSOIR	300%
166	COFFRETS SUR MESURE	300%

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots avec un acte d'engagement commun, en indiquant OBLIGATOIREMENT à l'article « A – Objet de l'accord-cadre » le numéro du ou des lot(s) pour lequel le candidat présente une offre.

**Chaque lot est décomposé en sous unités de produits mais constitue une entité qui ne peut être fractionnée. Seules sont conformes, les offres répondant à la totalité des produits composant un lot.**

Les offres sont appréciées lot par lot conformément à l'article L.2113-10 du Code de la commande publique.

## 2.4 Nomenclature CPV

Les classifications conformes au vocabulaire des marchés européens sont :

- 33000000-0 : Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels
- 33131000 : Instruments dentaires
- 33141800-8 : Consommables dentaires

## 2.5 Forme et montant

En application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord cadre à émission de bons de commande mono-attributaire conclu :

- sans minimum pour chacun des lots
- avec un maximum en quantité par lot et par période (voir article 2.3 du présent RC)

## 2.6 Durée

L'accord cadre est conclu pour une période initiale à compter de la notification jusqu'au 31/05/2026 et reconductible 3 fois 12 mois par tacite reconduction sans que la durée totale de l'accord cadre ne puisse excéder 4 ans.



Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

La non reconduction éventuelle pourra se faire par lot. L'attributaire en sera alors informé 3 mois au plus tard avant la fin de chaque période en cours.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché et pour une durée d'exécution ne pouvant aller au-delà de 3 mois.

## 2.7 Délai d'exécution

L'accord cadre est composé de prestations traitées à prix unitaire, les délais d'exécution seront précisés dans les bons de commande.

## 2.8 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

# Article 3 – Organisation de la consultation

## 3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

## 3.2 Variantes

### 3.2.1 Variantes autorisées

Le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes autorisées.

### 3.2.2 Variantes exigées

Le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes exigées.

## 3.3 Modalités de financement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget des établissements du GHT concernés.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.



Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire.

### 3.4 Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Acte d'engagement et ses annexes :
  - Annexe 1 - Taux d'escompte
  - Annexe 2 - Bordereau des prix unitaires valant DQE (onglet 1) et le taux de remise catalogue (onglet 2)
  - Annexe 3 - Cadre de mémoire technique et développement durable
    - Règlement de consultation
    - Cahier des clauses administratives particulières et son annexe :
      - Annexe 1 – Quantités maximales par lot
      - Cahier des clauses techniques particulières et son annexe :
        - Annexe 1 – Composition des coffrets sur mesure (lot 166)
          - Les formulaires DC1 et DC2
          - Fiche de renseignement fournisseur (modèle)

### 3.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Article 4 – Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf



- .doc ou .xls ou.ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique en cliquant sur l'encadré « FAQ et support en ligne » en haut à droite de l'écran :



## Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 5.1 Eléments relatifs à la candidature

Conformément aux articles R 2143-1 à R 2143-12 du Code de la Commande Publique, le candidat produira, à l'appui de sa candidature, les éléments suivants :

- **La « lettre de candidature (DC1) » lui permettant de déclarer sur l'honneur :**
  - o Qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il s'est satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail.



- Qu'il satisfait aux exigences demandées par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- **La « Déclaration du candidat (DC2) » lui permettant de déclarer :**
  - Son chiffre d'affaires (CA) global des 3 derniers exercices disponibles

**NB :** Le candidat déclaré attributaire sera sollicité pour produire les documents nécessaires suivants, pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Conformément à l'article R 2143-9 du Code de la commande publique, l'acheteur acceptera comme preuve suffisante :

- **Un extrait de casier judiciaire ou une attestation sur l'honneur**
- **Un extrait Kbis**
- **Si le candidat est en « redressement judiciaire », il produira la copie du ou des jugements prononcés.**
- **RIB**
- **Une attestation d'assurance**
- **Attestations fiscales et sociales**

Toutefois, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents ou renseignements listés ci-dessus s'il est possible pour le GHT Somme Littoral Sud de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique.

Dans ce cas, le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace. L'accès à ceux-ci doit être gratuit.

En lieu et place des documents ou renseignements cités au (1) et (2), le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne (UE) 2016/7 du 5 janvier 2016. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent accord-cadre.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>



## 5.2 Eléments relatifs à l'offre

L'offre comprend :

- **L'acte d'engagement et ses annexes complétés :**
  - o Annexe 1 : Taux d'escompte
  - o Annexe 2 : Bordereau des Prix Unitaires valant DQE (onglet 1) et le taux de remise catalogue (onglet 2) obligatoirement remis à minima au **format Excel**

Le fournisseur précisera les dimensions de ses dispositifs médicaux.

A ce titre, les dimensions indiquées dans le BPU sont celles souhaitées par des utilisateurs des établissements adhérents au présent appel d'offres. Elles peuvent être exprimées de deux façons :

- Soit sous forme de dimensions « cible », le candidat pouvant alors proposer une dimension approchante dans une limite raisonnable, soumise à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Si celui-ci estime que l'écart introduit par le candidat est trop important, le produit sera écarté de l'analyse des offres, et entraînera l'irrégularité de la proposition.

- Soit sous forme de dimensions bornées, à la hausse et/ou à la baisse, le candidat étant alors tenu de respecter ces écarts. Dans le cas contraire, le produit sera écarté de l'analyse des offres, et entraînera l'irrégularité de la proposition.

- o Annexe 3 : Cadre de mémoire technique et développement durable
- Les fiches techniques des produits proposés **en langue française** conformément aux dispositions de l'article 4.2 du CCTP
- Fiche de renseignements fournisseur (contacts) d'après le modèle présent au DCE
- Extraits catalogues prix public de l'année en cours du ou des lot(s) concerné(s) ou équivalent **au format PDF et/ou Excel**
- Les échantillons exigés selon les lots 1, 2, 17, 18, 24, 30 et 136 (voir article 5.3 du présent RC)

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par l'acheteur font foi même en cas d'une mise au point du présent accord-cadre.



### 5.3 Remise des échantillons (concernant les lots 1, 2, 17, 18, 24, 30 et 136)

Une validation des échantillons (sans essais) sera organisée pour les lots précités.

La liste et le nombre des spécimens demandés par lot est indiquée à la colonne D de l'annexe 2 à l'acte d'engagement (Bordereau des Prix Unitaires valant DQE).

#### **Modalités de livraison des spécimens de références ou produits pour tests fournis :**

Les colis des spécimens destinés à une validation seront livrés séparément dans un conditionnement approprié et portera de manière lisible, la mention : « SPECIMEN - APPEL D'OFFRES - 25PS0089 – Fourniture de dispositifs médicaux à usage unique, instrumentation réutilisable et produits dentaires pour le Centre de Médecine Bucco-Dentaire du CHU Amiens Picardie - NE PAS OUVRIR »

#### L'étiquetage des spécimens devra comporter au minimum les mentions suivantes :

Intitulé de la consultation : « 25PS0089 – Fourniture de dispositifs médicaux à usage unique, instrumentation réutilisable et produits dentaires pour le Centre de Médecine Bucco-Dentaire du CHU Amiens Picardie »

- Accompagné de la mention « SPECIMEN ».
- Numéro du lot de la consultation auquel est rattaché le produit.
- Référence avec laquelle le fournisseur a soumissionné pour ce lot.
- Libellé complet du produit.

#### Les documents à joindre aux échantillons sont :

- La notice d'utilisation et/ou d'entretien en français.
- La fiche et/ou le dossier technique en français.
- Les données complémentaires éventuelles sur la stabilité de principe actif et les incompatibilités.
- Les supports de formation disponibles (CD-ROM, posters ...).
- Un bon de livraison notifiant :
  - Les références des dispositifs livrés.
  - Les quantités livrées.
  - Les numéros de lots des dispositifs livrés.
  - Les dates de péremption des échantillons livrés.

#### **Modalités de livraison des spécimens de références ou produits pour tests fournis :**

Le colisage des échantillons devra être préparé par référence proposée dans un lot par le candidat. Les échantillons à évaluer devront être emballés et identifiés individuellement comme suit :

***Tout colis non identifié comme suit, pourra entraîner l'exclusion de l'offre.***

Le candidat devra impérativement mentionner sur l'emballage :

SPECIMEN	
Numéro du lot de la procédure achat	
Intitulé du lot de la procédure achat	
Nom du Fournisseur	
Référence	
Numéro de lot	



Date de péremption	
Quantité livrée	

Ces colis des spécimens devront être remis contre récépissé ou, s'ils sont envoyés par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de réception des spécimens indiquées sur la page de garde du présent document**, à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame DEVISMES, Cadre de santé CE 5 SENS  
CHU Amiens-Picardie - Site Sud  
Plateforme logistique  
30, Avenue de la Croix Jourdain  
80480 Salouel

**Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.**

Les spécimens demeureront la propriété du GHT Somme Littoral Sud.

Attention : Les spécimens fournis doivent être complets (conditionnements primaires) et conformes aux produits susceptibles d'être livrés pendant toute la durée du marché. L'incapacité d'un candidat à fournir ces échantillons rendra son offre irrégulière.

Les spécimens fournis par les candidats doivent être identiques aux produits présentés dans l'offre.

Des spécimens supplémentaires pourront être ultérieurement demandés pour une évaluation complémentaire de ceux-ci. Ils devront alors faire l'objet d'un envoi express de la part du fournisseur.

Ils ne peuvent donner lieu à une facturation.

Les spécimens sont destinés :

- Au contrôle de leur conformité aux spécifications de documents techniques,
- A servir de témoin en cours de marché.

## Article 6 – Jugement des offres et attribution de l'accord cadre

### 6.1 Critères de jugement des offres :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre au sens de l'article R.2161-5 du Code de la commande publique.

- Les offres **inappropriées et inacceptables** sont éliminées.
- Les offres **irrégulières** pourront être régularisées à la demande de l'acheteur dans un délai approprié.



Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué, conformément aux dispositions des articles R.2152-6 à R.2152-8 du Code de la commande publique, en fonction des critères suivants pondérés :

**Pour les lots sans échantillons (tous les lots sauf 1, 2, 17, 18, 24, 30 et 136) :**

**- QUALITE TECHNIQUE : 60%**

Ce critère sera évalué au regard des axes suivants :

- l'analyse sur fiches techniques des produits proposés (notamment qualité, taille, composants)
- l'étendue de la gamme du lot concerné

**- QUALITE ET PERTINENCE DE LA PRESTATION FOURNISSEUR : 10 %**

Ce critère sera évalué au regard des documents suivants : « Cadre de mémoire technique et développement durable » et « Fiche de renseignements fournisseur ».

**- ECONOMIQUE : 30 %**

Ce critère sera évalué pour chaque lot et au regard des prix proposés par les candidats dans le BPU valant DQE, soit le prix au regard du montant total DQE HT

**Méthode de notation :** *(offre la plus basse/offre examinée) x 30*

**Pour les lots avec échantillons (lots 1, 2, 17, 18, 24, 30 et 136) :**

**- QUALITE TECHNIQUE : 60 %**

Ce critère sera évalué au regard des axes suivants :

- l'analyse sur fiches techniques des produits proposés (notamment qualité, taille, composants)
- l'étendue de la gamme du lot concerné ;
- Analyse des échantillons fournis (notamment au regard de la qualité du dispositif, ergonomie)

**- QUALITE ET PERTINENCE DE LA PRESTATION FOURNISSEUR : 10 %**

Ce critère sera évalué au regard des documents suivants : « Cadre de mémoire technique et développement durable » et « Fiche de renseignements fournisseur ».

**- ECONOMIQUE : 30 %**

Ce critère sera évalué pour chaque lot et au regard des prix proposés par les candidats dans le BPU valant DQE.

**Méthode de notation :** Prix au regard du montant total DQE HT : *(offre la plus basse/offre examinée) x 30*

## 6.2 Attribution de l'accord cadre

Conformément aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique, l'attributaire ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché, qu'à la condition de produire :

→ Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail



- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

→ L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Ces pièces seront à renouveler tous les 6 mois, jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

## Article 7 – Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

**En application de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.**

### 7.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.



Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

## 7.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : en cliquant sur l'encadré « FAQ et support en ligne » en haut à droite de l'écran.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. L'acheteur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de



sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde** : conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si l'acheteur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

**Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie**

Direction des achats

Bâtiment Saint Vincent de Paul – 2ème étage

1 rond-point du Professeur Christian Cabrol

80 054 AMIENS

Pli pour la consultation :

**25PS0089 – Fourniture de dispositifs médicaux à usage unique, instrumentation réutilisable et produits dentaires pour le Centre de Médecine Bucco-Dentaire du CHU Amiens Picardie**

Candidat : .....

**NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE**

### **7.3 Modalités de signature des offres**

Les offres n'ont pas à être remises signées.

L'accord-cadre transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.



La signature de l'accord-cadre doit être réalisée au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le certificat de signature électronique utilisé doit être conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

## Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le 20/03/2025**, une demande depuis le profil acheteur (PLACE).

Une réponse sera alors adressée sur le profil acheteur à l'ensemble des entreprises ayant téléchargé le dossier et s'étant identifiées au plus tard **le 25/03/2025**.

## Article 9 - Voies et délais de recours

### Organe chargé des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Amiens  
14 rue Lemerchier  
80000 Amiens  
[greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Le Référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat ;
- Le Référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA.
- Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.
- Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.